

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20161004.20	<u>Séance du 04 octobre 2016 à 18h30</u> L'an deux-mille-seize du mois d'octobre le quatre octobre le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Salle des Mariages, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 05 octobre 2016, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 27 septembre 2016 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. M. a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

**OBJET : STATION MOBILE EN CIRCUIT FERME POUR LE NETTOYAGE DES OUTILS DE PEINTURE -
DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait d'acquérir une station mobile en circuit fermé pour le nettoyage des outils de peinture.

Ce matériel est destiné à réduire les pollutions toxiques dispersées de manière rapide, efficace et écologique grâce à une solution à base végétale 100% biodégradable. Il s'agit de respecter et protéger l'environnement en maîtrisant les dépenses relatives aux consommations d'eau et d'élimination des déchets, de réduire les risques sanitaires du personnel communal et de réaliser des économies sur l'achat de pinceaux, brosses et manchons.

Dans le cadre du montage financier du dossier, Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Le plan de financement est le suivant :

- Acquisition de la station mobile : 2 766.57 € HT soit 3 319.88 € TTC
- Subvention escomptée de l'Agence de l'Eau au taux de 40% du montant hors taxe des fournitures :
1 106.62 €
- Solde fonds libres : 2 213.26 € TTC

La Commission Bâtiments, réunie le 13 septembre 2016, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à/par...**

- accepte de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- se prononce sur le plan de financement exposé ci-dessus ;
- s'engage à financer les équipements pour le montant prévu ;
- autorise le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2016.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 04 octobre 2016

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER

PROJET